

## 2.1.1 Améliorer les conditions de travail des élèves : repenser l'inclusion.

### Repenser l'inclusion

1. Aujourd'hui, le critère retenu pour juger l'inclusion comme "réussie", c'est l'absence de vague.

Or, avec une coupable (in)conscience professionnelle, nous nous obstinons à subir avec abnégation et en toute discrétion, la charge de l'accueil d'un enfant "différent".

Alors, comme nous sommes censés "inclure" jusqu'aux cas les plus délirants, nous sommes réputés assurer avec aisance, l'accueil des enfants autrefois soignés en IME ou en ITEP. Du coup, enseigner à un élève qui a 3 ou 4 ans de retard sur les compétences habituelles d'un gamin de primaire devient la norme.

Les PE sont ainsi dévorés par une différenciation à outrance qui ne laisse plus qu'une place accessoire au plus grand nombre.

Il faut donc confier les cas relevant de l'enseignement spécialisé aux spécialistes et ceux relevant de la médecine à la médecine, les PE pourraient retrouver le cœur de leur métier et le temps de s'occuper correctement tant des élèves en situation de handicap que de tous les autres.



**Le SNE revendique l'élargissement du cadre actuel de l'inclusion réussie pour prendre en considération à la fois le bien-être au travail et la réussite de tous les acteurs de l'inclusion : l'élève concerné, ses camarades de classe, l'enseignant et un éventuel AESH.**



2. Une inclusion réussie deviendrait une inclusion réalisée au bénéfice du particulier sans préjudice du collectif.

**Le SNE milite pour que les AESH, avant d'être affectés à tel ou tel élève, reçoivent une formation solide et précise sur les difficultés des élèves qu'ils auront à épauler.**

Il tombe aussi sous le sens qu'un AESH ne devrait pas être «attribué» à un type d'élève pour le handicap duquel il n'a pas été formé.

Il faudrait ensuite qu'un AESH soit présent sur tout le temps où son aide s'avère nécessaire, tant pour l'élève que pour l'enseignant de la classe, car cette aide bénéficiera aussi de facto à tous les autres élèves de la classe.

**Un accompagnement de qualité doit être proposé, dans des conditions matérielles dignes et suffisantes.**

Cela impose d'abord de réaliser, en amont d'une inclusion, des actions de formations ciblées des AESH et des enseignants. Cela impose ensuite de fournir du matériel (bureau supplémentaire, place, ordinateur portable si nécessaire...). Cela impose enfin de reconnaître les limites du travail qu'une seule personne est apte à mener.

3. L'inclusion demandée doit être à la portée de professionnels consciencieux, mais pas nécessairement exceptionnels. C'est précisément cette injonction à « l'exceptionnalité » que le SNE entend combattre.

Contenir l'hétérogénéité des classes à un niveau accessible au commun est un impératif absolu.

**Le SNE propose de reconstituer le réseau des classes « de perfectionnement » pour offrir une hétérogénéité des classes gérable et proposer des inclusions de qualité.**

L'effectif de ces classes ne doit pas dépasser dix élèves. La continuité pédagogique est assurée par un enseignant E, dans le cadre de RASED pérennisés. Une moyenne d'environ une classe pour un secteur géographique regroupant environ 200 élèves, (soit une capacité d'accueil d'environ 5%) semble raisonnable.

4. L'individualisation des parcours fait des ravages. Aujourd'hui on explique aux enseignants qu'ils doivent faire des cours différenciés. Au lieu d'une préparation par matière, il en faut dix ou vingt. Et non content de leur rajouter du travail, lorsque les élèves ne pourront plus suivre on leur demande de mettre ces projets par écrit dans un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) que l'on présentera en réunion aux parents ... en espérant qu'ils voudront bien le signer !

La responsabilité de l'échec de l'élève est alors rejetée sur l'enseignant qui n'aura pas su individualiser la tâche ou convaincre la famille du bien-fondé de cet écart sur un programme qui continuera (on n'en est plus à une contradiction près) à s'imposer légalement à tous. L'injonction qui est faite aux enseignants de différencier induit une complexification redoutable du métier, complexification accrue par la multiplication des PPRE dans une même classe. Croire que l'on peut individualiser pour 4 élèves ou plus et permettre aux autres de continuer ensemble relève d'une dangereuse hypocrisie. Cette difficulté est telle que seuls quelques rares collègues parviennent parfois (et pas nécessairement tous les jours !) à en triompher, au prix d'un engagement sacerdotal impossible à pérenniser ni à universaliser.

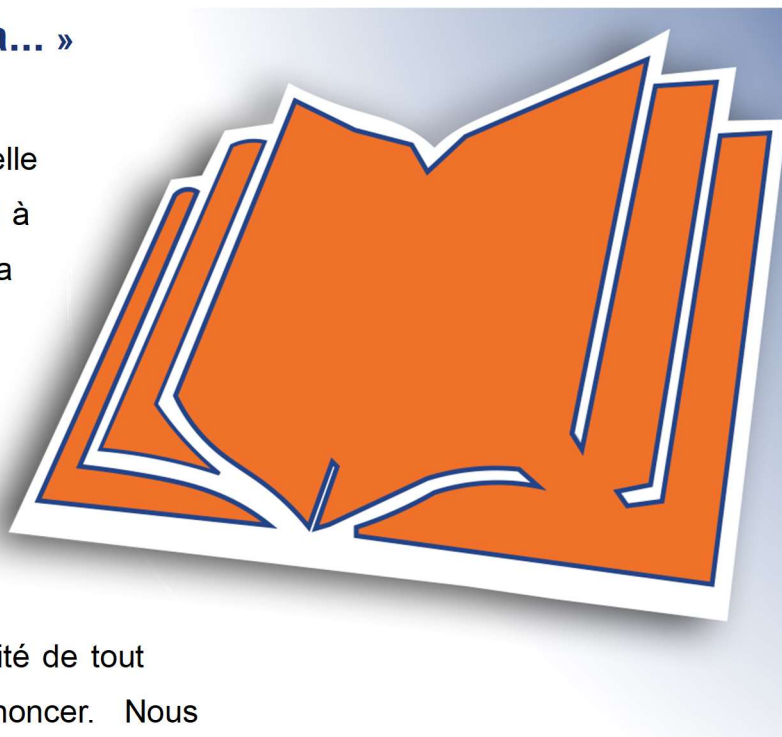
Culpabiliser les enseignants, les mettre face à des injonctions contradictoires, voilà ce qui décourage et déprime les enseignants et ruine l'école primaire plus sûrement qu'une circulaire ou qu'un détail d'écriture des programmes.

**Le SNE préconise donc que le recours au PPRE ne soit plus systématique, mais que le PPRE devienne un outil mis à disposition de l'enseignant si besoin.**

### 2.1.2 Retirer des « éducation à... »

Quand on charge trop une barque, elle coule. La loi d'Archimède s'applique aussi à l'école, qui a été pendant des années la réponse systématique à tous les maux. Les accidents de la route, l'alcoolisme, le sida, la pollution, le racisme....

Nous sommes évidemment d'accord pour combattre ces fléaux, mais nous récusons avec fermeté la facilité de tout demander à l'école. Choisir c'est renoncer. Nous demanderons donc à l'école de se concentrer sur son cœur de métier qui est d'instruire, de transmettre des savoirs. Loin de nous l'idée de penser qu'instruire s'oppose à éduquer, mais il faut remettre l'église au centre du village. L'éducation c'est d'abord l'affaire des parents. La transmission des connaissances, c'est d'abord l'affaire de l'école<sup>1</sup>.



**Le SNE propose donc de trier parmi les « éducation à ... » pour ne retenir que celles qui sont véritablement indispensables à la formation de nos élèves. Il est probable qu'il ne restera pas grand-chose, mais les élèves auront plus de temps pour apprendre les fondamentaux que l'école se doit de leur inculquer**

---

<sup>1</sup> "L'instruction éduque, l'éducation n'instruit pas " (Marc Le Bris)